



Indemnisation pour retard de pose de cuisine

Par **titi**, le **26/09/2009** à **20:23**

Bonjour,

nous avons fait l'acquisition d'une cuisine avec pose comprise ,le montant de la cuisine a été réglé a la livraison

le poseur a commis des fautes professionnelles il a fallu recommander une partie de la cuisine nous avons eu 2 mois de délai pour la livraison des plans de travail et une partie des meubles la cuisine etait inutilisable nous avons été tres déçu et avons vécu sur un chantier toute cette durée

le vendeur reconnait ses tords et nous demande d'évaluer le préjudice ,nous n'avons aucune idée c'est pour cela que je viens vers vous

Merci de me renseigner